

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LES GARENNES SUR LOIRE, se sont réunis sous la présidence de Madame Jocelyne PERRON, Vice-Présidente, à la mairie des Garennes sur Loire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux janvier deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Madame PERRON Jocelyne, Adjointe au Maire,
Monsieur LÉZÉ Joël, Maire délégué,
Mesdames CHOQUET Amandine, PORCHER Maryvonne et Monsieur GRIFFON Jérôme, conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs, BARBIER-PRIEUR Martine, BEAULANT Anick, BIZZINI Chantal, DESBOIS Nicole, PELLETIER Marie-Chantal, membres extérieurs.

Étaient excusées :

Madame GUIARD Mathilde, membre extérieur et PAPIN Nathalie, conseillère municipale.

Étaient absents :

Madame CLAIN Fabienne, conseillère municipale, Monsieur PRONO Michel, Maire Délégué. Messieurs BELLEGO Patrice et LECROQ Guy, membres extérieurs.

Étaient représentées :

Madame GUIARD Mathilde, membre extérieur et PAPIN Nathalie, conseillère municipale.

Y assistait également : Madame REVEAU Adèle, Responsable des ressources humaines, des affaires scolaires et sociales.

Désignation du secrétaire de séance : Madame CHOQUET Amandine

26.01.01 Administration

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'administration le procès-verbal de la dernière réunion et demande s'il y a des observations à formuler.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

26.01.02 Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'administration de prendre connaissance et d'approuver le compte financier unique 2025 du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire. Elle rappelle que le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le compte financier unique 2025 pour le budget est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 085.34 €	17 234.40 €
Résultat de fonctionnement		1 149.06 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
Résultat d'investissement		- €
EXCEDENT GLOBAL		1 149.06 €

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 085.34 €	17 234.40 €
Excédent de fonctionnement reporté		6 893.03 €
Excédent de clôture de fonctionnement		8 042.09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €
Excédent d'investissement reporté		405.00 €
Excédent de clôture d'investissement		405.00 €
EXCÉDENT GLOBAL REPORTÉ		8 447.09 €

Madame la Vice-présidente propose au Conseil d'administration de bien vouloir voter le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte Le compte financier unique.

26.01.03 Finances - Affectation ou reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2025

Après avoir entendu le compte financier unique du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	<i>RESULTATS CA 2024</i>	<i>VIREMENT A LA SECTION DE FONCT.</i>	<i>RESULTATS 2025</i>	<i>TRANSFERT (Op d'ordre non budgétaire)</i>	<i>CHIFFRES POUR L'AFFECTION DE RESULTAT</i>
INVESTISSEMENT	405.00 €	- €	- €	- €	405.00 €
FONCTIONNEMENT	6 893.03 €	- €	1 149.06 €	- €	8 042.09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	8 042.09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 042.09 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	- €

26.01.04 Finances – Vote du Budget Primitif 2026

Madame la Vice-présidente propose d'approuver le projet de budget primitif du Centre communal d'action sociale des Garennes sur Loire pour l'exercice 2026 tel qu'il lui est présenté et l'arrête aux valeurs suivantes :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 879.06 €	25 879.06 €
Dont excédent reporté		8 042.09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	905.00 €	905.00 €
Excédent d'investissement reporté		405.00 €

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, autorise expressément la fongibilité des crédits dans les conditions prévues à l'article L.5217-10-6 du CGCT, hors crédit de personnel et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, pour l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la proposition.

26.01.05 Point sur les logements

Madame la Vice-présidente présente la situation des logements sociaux gérés par Meldomys.

Quatre maisons individuelles de type 4 sont actuellement disponibles. Il s'agit de logements sociaux relevant du dispositif PLS, dont le loyer mensuel est fixé à 850 € charges comprises, incluant 24 € de charges. Ce dispositif correspond au plafond de ressources le plus élevé du logement social. À ce titre, les conditions de ressources sont particulièrement exigeantes, avec des plafonds compris entre 64 000 € et 73 000 € selon la composition du foyer.

En raison de ces critères, la commune ne dispose actuellement d'aucun dossier éligible au dispositif PLS. Aucun dossier n'a donc pu être transmis à Meldomys. À titre alternatif, des dossiers relevant du dispositif PLUS ont été proposés. Il est toutefois espéré que Meldomys puisse, de son côté, mobiliser des dossiers correspondant aux critères PLS afin de permettre l'attribution de ces logements.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces éléments.

26.01.06 Point sur les services

Aide et secours

S'agissant des bons alimentaires, un retour négatif a été formulé par l'enseigne Leclerc pour un partenariat.

Transport solidaire

Un bilan du dispositif de transport solidaire sera organisé le 10 mars à 15h, à la Maison des Associations de Saint-Jean-des-Mauvrets. Ce temps permettra également de remercier les bénévoles pour leur engagement.

Domiciliation

Il est indiqué qu'une seule demande de domiciliation est actuellement en cours au sein de la mairie. Celle-ci arrivera prochainement à échéance.

Kiné Ouest

Il est rappelé que l'activité proposée par Kiné Ouest s'achève le 6 février dans l'après-midi. Les retours recueillis sont très positifs et témoignent d'une forte satisfaction des habitants

26.01.07 Questions diverses**Basket santé**

Un projet d'activité « basket santé » est en cours de mise en place pour les mois d'avril, mai et juin. Des séances d'activités physiques gratuites seront proposées par un entraîneur de basket, à destination de tous les publics, dans une démarche de sport santé. Les séances auront lieu le vendredi ainsi que pendant les vacances de Pâques. L'accès se fera sur inscription. Cette action sera encadrée par le club de basket des Garennes-sur-Loire.

Informations communautaires

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'un terrain destiné à l'accueil des gens du voyage a été aménagé à Saint-Saturnin-sur-Loire, sur le territoire de Brissac-Loire-Aubance. Huit emplacements ont été ouverts depuis le 12 janvier. À ce jour, quatre ménages sont installés sur les six places actuellement occupable.

26.01.08 Affectation d'un don reçu en 2025

Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration qu'un don a été reçu par le CCAS au cours de l'année 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'affecter ce don au budget de l'exercice 2026, afin de permettre son utilisation dans le cadre des actions sociales portées par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation de ce don au budget 2026.

Émargements

Martine BARBIER- PRIEUR		Anick BEAULANT	<i>Présent</i>	Chantal BIZZINI	<i>Présente</i>
--	--	---------------------------	----------------	----------------------------	-----------------

Amandine CHOQUET	<i>Présente</i>	Fabienne CLAIN	<i>Absente</i>	Nicole DESBOIS	<i>Présente</i>
-----------------------------	-----------------	---------------------------	----------------	---------------------------	-----------------

Jérôme GRIFFON	<i>Présent</i>	Mathilde GUIARD	<i>Excusée</i>	Guy LECROQ	<i>Absent</i>
---------------------------	----------------	----------------------------	----------------	-----------------------	---------------

Joël LEZE	<i>Présent</i>	Nathalie PAPIN	<i>Excusée</i>	Marie-Chantal PELLETIER	
----------------------	----------------	---------------------------	----------------	------------------------------------	--

Patrice BELLEGO	<i>Absent</i>	Jocelyne PERRON	<i>Présente</i>	Maryvonne PORCHER	<i>Présente</i>
----------------------------	---------------	----------------------------	-----------------	------------------------------	-----------------

Michel PRONO	<i>Absent</i>
-------------------------	---------------

La Vice-Présidente	Jocelyne PERRON	
---------------------------	------------------------	--

Le Secrétaire de séance	Amandine CHOQUET	
--------------------------------	-------------------------	--